



**HARMONIE  
MUTUELLE ESS**

*Vous accompagner  
tout au long de la vie  
de votre structure*





# Merci de nous avoir confié votre Prévoyance !

Vous avez choisi les équipes d'Harmonie Mutuelle ESS pour votre Prévoyance et nous vous en remercions chaleureusement. C'est le début d'une relation basée sur la confiance et l'écoute que nous souhaitons mettre en place avec vous, afin que, jour après jour, vous restiez convaincu d'avoir fait le bon choix.

Votre chemin commence avec le contrat Prévoyance que vous avez souscrit pour protéger vos salariés, avec tout ou partie des garanties suivantes :

- ▶ En cas de décès, avec un **capital décès**, une rente au conjoint, une rente éducation pour les enfants, un financement des obsèques.
- ▶ En cas d'incapacité de travail, avec des **indemnités journalières**.
- ▶ En cas d'invalidité, avec une **rente ou pension d'invalidité**.

Il se poursuit tout au long de la vie de votre structure avec des services pratiques, des solutions pour répondre à vos besoins de protection et des réponses à vos questions. À retrouver dans ce document interactif.

Bonne route à nos côtés.

Retrouvez toutes les infos dans vos conditions générales ou dans votre espace :

Chorun Et Vous

 Sommaire interactif

## L'aventure ne fait que commencer.

1) La gestion de votre contrat en ligne



Chorum Et Vous

1  
La gestion de votre  
contrat en ligne

*Votre contrat Prévoyance se pilote à distance*

## Dans votre espace employeur, gérez votre prévoyance en ligne

Votre espace [ChorumEtvous.fr](http://ChorumEtvous.fr) vous aide à gagner en autonomie, en efficacité et en simplicité pour mener à bien vos démarches administratives.

### Ses principales fonctionnalités :

- › Gestion et suivi des prestations : saisie des déclarations d'arrêt de travail et accès aux décomptes de prestations.
- › Gestion des cotisations (hors DSN/CEA).
- › Gestion des mouvements de salariés (hors DSN/CEA).
- › Bibliothèque de documents (fiches pratiques, conditions générales et notices, vidéos et formulaires de prestations).



### › Pour votre première connexion

- Vous contactez votre service client pour obtenir vos codes afin de créer votre espace :
  - › **Par email** : [EspaceClient@ChorumEtVous.fr](mailto:EspaceClient@ChorumEtVous.fr)
  - › **Par téléphone** :  
au **08 06 06 00 12** Service gratuit + prix appel  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30
- **Une fois votre demande effectuée**, vous recevrez un email pour confirmer votre inscription avec un mot de passe temporaire que vous utiliserez pour vous connecter.
- **Pour ajouter des établissements**, créer des utilisateurs et paramétrer leurs habilitations, rendez-vous dans la rubrique « Admin Droit ».

### › Par la suite

- Pour gérer les prestations et télécharger des documents, rendez-vous dans les rubriques du menu de gauche.
- Pour consulter ou modifier vos données personnelles, rendez-vous dans la rubrique « Mon compte ».
- Pour suivre les connexions et opérations effectuées par les différents utilisateurs, rendez-vous dans la rubrique « Fil opérations ».
- Pour en savoir plus sur toutes actions en ligne, rendez-vous dans les rubriques « Aide » ou « Contact ».



DSN

La gestion de votre contrat en ligne

*Votre contrat Prévoyance se pilote à distance*

## Faites votre Déclaration Sociale Nominative en ligne (DSN) et gagnez en rapidité de règlement

La Déclaration Sociale Nominative en ligne (DSN) vous permet de faire, simplement et rapidement, la déclaration et le règlement de vos cotisations. Cette solution, permet également de tenir à jour vos données et garantit des cotisations calculées au plus juste.

Pour toutes informations sur la DSN :

› Par téléphone au

**0 800 881 481** Service & appel gratuits

› Par email : [service.dsn-dadsu@mutex.fr](mailto:service.dsn-dadsu@mutex.fr)



*Comment faire la première fois ?*

### › Accédez à votre fiche de paramétrage (48h après la mise en gestion de votre contrat)

- Connectez-vous à votre espace [www.Net-Entreprises.fr](http://www.Net-Entreprises.fr) et sélectionnez l'onglet « DSN régime général ».
- Accédez au tableau de bord de la DSN et dans la section « services complémentaires », cliquez sur le lien « Organismes complémentaires : accéder aux fiches de paramétrage ».

### › Recherchez le code organisme assureur : 529219040

- Cliquez sur la loupe en face de la ligne concernée pour ouvrir la fiche de paramétrage voulue, soit en XML, soit en PDF.



*Comment faire les fois suivantes ?*

### › Chaque mois, faites votre DSN en quelques clics

- Le 15 du mois M+1 si vous avez - de 50 salariés.

**Important :** votre première déclaration doit correspondre au premier mois du trimestre en cours. Sinon votre DSN ne pourra être exploitée que pour la gestion des entrées et sorties de vos salariés.

### › Consultez votre tableau de bord après chaque envoi de DSN

- Dès réception de votre DSN, différents contrôles sont effectués. Un compte rendu métier, disponible sous [www.Net-Entreprises.fr](http://www.Net-Entreprises.fr), est alors émis pour vous signaler d'éventuelles anomalies ou pour confirmer la qualité de la déclaration.



Prest'IJ et SIRH

La gestion de votre contrat en ligne

Votre contrat Prévoyance se pilote à distance

# Gérez facilement vos déclarations d'arrêt de travail via Prest'IJ ou votre SIRH

Prest'IJ simplifie vos démarches administratives en cas d'arrêt de travail d'un de vos salariés. Vous déclarez l'arrêt de travail initial à l'Assurance maladie et à nos services de gestion. Les décomptes d'indemnités journalières sont automatiquement transmis à nos services de gestion par échanges dématérialisés.



→ Vous n'avez plus besoin d'envoyer les décomptes d'IJSS à nos services de gestion.

## Une gestion simplifiée via votre SIRH :

Pour répondre aux nombreuses demandes des employeurs de l'ESS, nous avons mis en place des solutions de dématérialisation, dont plusieurs partenariats avec des éditeurs de logiciels de paie (SIRH). L'objectif : simplifier les déclarations d'arrêt de travail dans la phase d'ouverture du dossier. Cela permet l'édition d'un formulaire de demande d'indemnisation prérempli. Selon votre SIRH, il n'y a plus qu'à le renvoyer accompagné des décomptes de Sécurité sociale, et le cas échéant, des bulletins de salaire.

## 2 modes de transmission avec Prest'IJ

- Vous déclarez l'arrêt de travail via votre espace Chorum Et Vous.
- Vous déclarez l'arrêt de travail via votre SIRH à l'adresse email [prestij@chorumetvous.fr](mailto:prestij@chorumetvous.fr)

## Des avantages à la clef dans les deux cas

- Aucune démarche en cas de prolongation : le traitement est effectué automatiquement.
- Aucun décompte d'IJSS à envoyer en cas de prolongation.



SQVT



*Votre contrat Prévoyance ouvre la voie à bien des services*

## Santé et Qualité de Vie au Travail (SQVT)

Prévention de l'absentéisme et des risques psychosociaux, amélioration de la qualité de vie au travail... Harmonie Mutuelle ESS vous accompagne pour mettre en place une vraie politique de santé et QVT (qualité de vie au travail) au sein de votre structure.

### » L'équipe d'experts SQVT est à vos côtés pour

- **Faire le diagnostic et vous guider** dans les priorités d'action en fonction de votre contexte et vos réalisations.
- **Vous orienter** vers les solutions adaptées et **vous guider** dans la recherche de leurs financements.
- **Vous soutenir** dans la mise en oeuvre des actions à chaque étape.
- **Partager et capitaliser** les expériences.



Contact email : [sqvt-ESS@harmonie-mutuelle.fr](mailto:sqvt-ESS@harmonie-mutuelle.fr)

### » Et aussi des outils adaptés pour orienter, sensibiliser, partager et construire

Véritables ressources de travail, ces services sont inclus dans votre contrat Prévoyance :

- Des **entretiens-conseil SQVT** pour faire le point avec un expert.
- Un accès permanent à nos **cycles de webinaires et replays**.
- Un partage d'expérience constant en participant à nos **Clubs Prévention territoriaux**.
- Un **centre de ressources pédagogiques** créées avec et pour les acteurs de l'ESS.
- Une **conception sur mesure** de votre parcours d'action SQVT.



*Pour en savoir plus, rendez-vous sur [notre site internet](#)*



ESS Facilit' et vous

Vos services

2

*Votre contrat Prévoyance ouvre la voie à bien des services*

## Un service d'accompagnement social pour les salariés et dirigeants de l'ESS

Dans votre vie privée comme professionnelle, vous et vos salariés pouvez être confrontés à des situations difficiles. Entièrement gratuit, le guichet unique **ESS Facilit' et vous** vous apporte réponses, conseils, aide et orientation sur des problématiques ciblées.

### ESS Facilit' et vous c'est :

- › Des informations pratiques et fiables accessibles en ligne : [cliquez ici](#)
- › Une ligne téléphonique dédiée et confidentielle :  
**09 69 397 482**  
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30  
(coût d'un appel local)
- › Un accompagnement personnalisé.
- › Un kit de communication clé en main à diffuser aux salariés.

### › 4 thématiques du quotidien

- **Vie familiale** : devenir parents, trouver une garde d'enfants, affronter une séparation ou un divorce, être accompagné en tant qu'aidant, faire face au décès d'un proche, etc.
- **Vie professionnelle** : gérer son parcours pro, anticiper une mobilité, identifier et faire reconnaître une maladie professionnelle, trouver une formation, etc.
- **Santé** : prévenir les addictions, accompagner un proche malade, préserver son capital santé, arrêter de fumer, etc.
- **Logement** : trouver une location, financer un bien, rénover ou aménager son logement, trouver une caution solidaire, etc.

### › Accès au fonds social

- **Apporter une aide financière ponctuelle, sous conditions d'éligibilité, à vos salariés** en situation de rupture, de handicap, atteints de maladie, ou suite au décès d'un conjoint avec des aides personnalisées.
- **Être à l'écoute et accompagner vos salariés** pour les aider à surmonter des difficultés de la vie personnelle et professionnelle.

Toutes les informations sur [notre site internet](#)



Site internet



*Votre contrat Prévoyance ouvre la voie à bien des services*

## Un site unique pour gagner du temps au quotidien

Vous faire gagner du temps au quotidien et vous aider dans l'accompagnement de vos salariés : telle est l'ambition des équipes d'Harmonie Mutuelle ESS, qui met à votre disposition un site modernisé et optimisé pour faciliter l'accès à ses offres et services.

### » Quels bénéfices pour vous et vos salariés ?

#### Un accès personnalisé par profil, employeur, tiers de confiance, salarié, partenaire

Vous accédez à toutes vos informations et fonctionnalités dédiées :

- Les garanties, services et documents liés à vos contrats.
- Les espaces de gestion Prévoyance : **ChorumEtVous, Espace bénéficiaire de rente...**
- Les contacts dédiés.
- Les services + : **accompagnement SQVT, Fonds social, ESS Facilit'** et vous...
- L'agenda des événements et webinaires.
- L'actualité juridique et du secteur de l'ESS.

#### Un espace connecté et sécurisé

Vous vous inscrivez en tant qu'adhérent Prévoyance et accédez ensuite à des contenus enrichis et personnalisés. Vos salariés bénéficient aussi de leur espace connecté et sécurisé dédié.



**N'hésitez pas à les inviter à s'inscrire !**



*Pour en savoir plus sur votre espace connecté, rendez-vous sur notre site internet*





Espace bénéficiaire  
de rente

Vos services

2

*Votre contrat Prévoyance ouvre la voie à bien des services*

## Un espace bénéficiaire dédié pour les rentes d'invalidité, de conjoint et d'éducation

Les bénéficiaires de rente ont accès à un espace en ligne pour obtenir des informations et effectuer des démarches. Cet espace est accessible à tout moment sur mobile, tablette et ordinateur, en quelques clics. Pour vos salariés et leurs proches, c'est la garantie de gérer directement et en toute autonomie leur prévoyance.

### » L'espace bénéficiaire de rente permet de réaliser de nombreuses actions en toute simplicité

#### Suivre les versements

- Suivi des décomptes de versement via l'historique de recherche.
- Téléchargement de leur attestation de versement.

#### Échanger avec fluidité

- Suivi et chargement des pièces justificatives en attente.
- Échange via le formulaire de contact.

#### S'informer efficacement

- Accès à une bibliothèque de documents.
- Accès à la FAQ (Foire Aux Questions).

### » Pour se connecter, c'est simple et rapide

1. Il suffit de se rendre dans l'**univers salarié sur notre site internet**.
2. Puis dans la rubrique **Espace bénéficiaire de rente** dans les **Services +**, plus bas sur cette même page.
3. Ou directement sur l'**espace dédié**.

Pour une première connexion, les bénéficiaires devront se munir de leur identifiant indiqué sur le décompte reçu par courrier.



*Pour en savoir plus, rendez-vous sur [notre site internet](#)*



3  
L'accompagnement  
d'Harmonie Mutuelle ESS

*Avancez bien accompagné avec les équipes d'Harmonie Mutuelle ESS*

## **Vous apprécierez notre écoute au fil du temps**

Jour après jour, année après année, votre structure vit et se développe. Ses besoins changent, parfois aussi ses membres, salariés et bénévoles, et ses bénéficiaires. Elle peut grandir et prendre de l'importance, retrouver une taille plus réduite, diversifier ses activités et ses publics, lancer de nouveaux projets et innover... Son avenir n'est pas gravé dans le marbre et vous cultivez l'inventivité et la souplesse pour la faire vivre dans la durée. Les équipes d'Harmonie Mutuelle ESS sont à vos côtés pour vous accompagner dans cette aventure. Si vous le souhaitez, nous pouvons vous proposer des idées et solutions, et vous conseiller au fil du temps. Ne restez pas sans réponse, contactez-nous.



*On fait le point ?*

*Vous vous posez des questions  
sur la protection sociale de vos salariés ?  
Vous avez des besoins ou des attentes  
spécifiques à ce sujet ?*



► **Pour les structures de moins de 20 salariés, contactez-nous via ESS Direct' et Vous :**

- par téléphone



- par email à l'adresse suivant :

[ESSDirectEtVous@Harmonie-Mutuelle.fr](mailto:ESSDirectEtVous@Harmonie-Mutuelle.fr)

► **Pour les structures de plus de 20 salariés,**

- joignez directement votre conseiller, informations de contact accessibles sur notre site internet.



Santé prévention

3  
L'accompagnement  
d'Harmonie Mutuelle ESS

*Votre contrat Santé ouvre la voie à bien des services*

## Vous souhaiteriez concilier complémentaire santé et obligations légales ?

Vous recherchez une protection santé adaptée aux spécificités de votre structure et à ses contraintes légales ?

Vous en avez déjà souscrit une, mais vous n'êtes pas certain qu'elle tienne compte de tous ces paramètres ? C'est le moment de faire le point !

Selon votre convention collective, vos activités, votre effectif et le profil de vos salariés, nous vous orientons pour faire le bon choix, afin d'être en conformité avec vos obligations conventionnelles et d'offrir une protection santé efficace à vos salariés, en pharmacie, optique, dentaire, hospitalisation et frais courants. Réduire leur reste à charge, éviter les avances de frais, favoriser la prévention, c'est notre objectif commun.



### » En complément, favorisez la prévention avec les services Prévention Santé

C'est la priorité pour protéger la santé et le bien-être de vos salariés, qui font la richesse et la pérennité de votre structure.

#### Harmonie Service Social (H2S)

Une équipe d'assistants sociaux et de conseillers en économie sociale et familiale vous accompagnent dans vos démarches, vous et vos salariés, en toute confidentialité.

- **Accompagnement individualisé** : famille, budget, logement, santé, handicap et travail.
- **Prestations d'accompagnement** à distance ou sur site.
- **Interlocuteur dédié** en direct par téléphone ou email.
- **Soutien d'une équipe experte** formée au droit du travail et diplômée d'État.

#### Check-Up Santé

Avec notre solution Check-Up Santé, les entreprises invitent leurs salariés à faire le point sur leur état de santé au sein de leurs locaux.

- **Bilans individuels** réalisés sur la base du volontariat, d'une durée d'environ 30 minutes.
- **Facilitation de l'accès à un bilan de santé complet** malgré les situations de désertification médicale et/ou de difficultés d'accès aux soins de prévention compte-tenu d'horaires de travail atypiques.



Santé services

3

L'accompagnement  
d'Harmonie Mutuelle ESS

*Votre contrat Santé ouvre la voie à bien des services*

## **Vous souhaiteriez concilier complémentaire santé et obligations légales ?**

### ► **Faciliter le quotidien avec les services + inclus**

Compris dans votre contrat, ces services offrent un soutien et un accompagnement indispensables à vos salariés en complément de leur protection santé.

#### **Espace employeur sécurisé**

Accessible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, cet espace vous permet de gérer votre contrat, faire vos démarches et consulter toutes les infos.

#### **Espace salarié dédié**

Vos salariés disposent d'un espace réservé, Harmonie & Moi, pour suivre leurs remboursements, consulter leurs relevés et accéder à leurs services.

#### **Services de soutien**

##### **Action sociale Harmonie Mutuelle**

- En cas de difficultés liées à la maladie, à des problèmes familiaux ou financiers, vos salariés peuvent contacter l'Action sociale pour bénéficier d'une écoute attentive et d'éventuelles aides matérielles.

##### **Harmonie-Prévention.fr**

- Prévention pour les enfants, préparation à la retraite... De nombreuses réponses sont apportées sur le site via des programmes dédiés.

##### **Mes Docteurs**

- Pour consulter à tout moment un médecin en téléconsultation, vos salariés peuvent se connecter à leur espace dans la rubrique « téléconsultation ».

##### **Deuxième Avis**

- Besoin d'un avis complémentaire sur un diagnostic ou un traitement ? Nos médecins experts apportent leur éclairage pour aider à prendre la meilleure décision.

##### **Kalixia**

- Que ce soit en audio, optique, dentaire ou ostéo, notre réseau de partenaires experts vous accompagne à des tarifs spécialement négociés.



*Pour en savoir plus sur les enjeux de la Santé*



Épargne retraite

3  
L'accompagnement  
d'Harmonie Mutuelle ESS

*Avancez bien accompagné avec les équipes d'Harmonie Mutuelle ESS*

## **Vous souhaitez anticiper les questions liées au départ à la retraite de vos salariés ?**

Lorsqu'un de vos salariés part à la retraite, vous êtes tenu de lui verser des **Indemnités de Fin de Carrière (IFC)**. Déterminées en fonction de l'ancienneté, du salaire et de votre Convention Collective, les IFC peuvent atteindre des montants importants, **susceptibles de déstabiliser votre trésorerie**.

Provisionner le passif social et lisser les charges dans le temps est un moyen de sécuriser votre trésorerie. Pour vous aider à anticiper sereinement toutes ces questions, nous vous conseillons et vous guidons dans le choix de votre solution d'Épargne retraite.

*Pour en savoir plus sur les enjeux de l'Épargne retraite*



IARD

3  
L'accompagnement  
d'Harmonie Mutuelle ESS

*Avancez bien accompagné avec les équipes d'Harmonie Mutuelle ESS*

## Vous aimeriez mener vos missions et activités sans stresser ?

**Connaissez-vous l'IARD ?** Incendies, Accidents et Risques Divers. Des solutions d'assurance qui méritent toute votre attention pour une protection des risques qui concernent **à la fois les biens et les personnes**. Incendie dans un local, accident dans le cadre d'une intervention ou d'un événement, mise en cause de la responsabilité du dirigeant... L'IARD prend en charge tout ou partie des frais occasionnés par des imprévus survenant dans des situations concrètes liées à la vie de la structure.

Pour les structures de l'ESS, ces risques concernent l'ensemble des hommes et des femmes participant à leur fonctionnement : **les dirigeants, les salariés et les bénévoles**. Les dirigeants engagent chaque jour leur responsabilité civile dans le cadre des activités de leur structure. Ils doivent se protéger, et aussi protéger leurs salariés et leurs bénévoles, qui font tourner la structure sur le terrain.



*Pour en savoir plus sur les enjeux de l'IARD*



## Pour vous accompagner sur votre route, nous restons à l'écoute.

### » Pour gérer votre Prévoyance en ligne

- Connectez-vous sur [ChorumEtVous.fr](http://ChorumEtVous.fr) votre espace dédié en ligne.

### » Pour la gestion de votre contrat Prévoyance

- Appelez l'espace Client au **08 06 06 00 12** Service gratuit + prix appel du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.
- Par email : [espaceclient@chorumetvous.fr](mailto:espaceclient@chorumetvous.fr)
- Pour l'envoi de dossier prestation et pièces afférentes : [dossierpresta@chorumetvous.fr](mailto:dossierpresta@chorumetvous.fr)

### » Pour toute nouvelle souscription ou demande de devis

#### Si votre structure compte moins de 20 salariés

Contactez ESS Direct' et vous

- Par téléphone au

**09 82 99 71 14**

PRIX D'UN APPEL LOCAL  
OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 09H À 18H

- Par email à l'adresse suivante : [ESSDirectEtVous@Harmonie-Mutuelle.fr](mailto:ESSDirectEtVous@Harmonie-Mutuelle.fr)

#### Si votre structure compte plus de 20 salariés

Retrouvez votre conseiller selon votre département sur [notre site internet](http://notre.site.internet)





Questions/Réponses  
Partie 1



## Les réponses à vos questions

### Comment savoir si votre contrat est mis en gestion ?

À réception de la demande d'adhésion, cette dernière est traitée par notre service contrat afin de vérifier la conformité et la complétude du dossier. Dans un second temps, les conditions particulières vous sont envoyées par courrier postal et doivent être impérativement renvoyées signées. Une fois celles-ci retournées signées, votre contrat est mis en gestion. Après la mise en gestion, vous recevez un email avec la notice d'information à distribuer à vos salariés et une confirmation sur la disponibilité des codes de paramétrage DSN sur NetEntreprise.

### Comment accéder à votre espace employeur ?

Pour obtenir vos code et identifiant, il vous suffit de contacter l'espace client par email à [espaceclient@chorumetvous.fr](mailto:espaceclient@chorumetvous.fr) ou par téléphone au 08 06 06 00 12 (Service gratuit + prix appel).

### Une question sur le paiement d'un dossier ?

Via votre espace employeur, vous pouvez accéder à vos décomptes en ligne, et ainsi voir les prestations JJ vérées. Ces décomptes peuvent être téléchargés.

### Comment mettre les habilitations à jour dans ChorumEtvous ?

L'administrateur a la possibilité de créer et de supprimer les habilitations, et ainsi de gérer les mises à jour.

### Votre salarié est détenteur d'une rente, comment peut-il suivre les paiements ?

Pour suivre le paiement de sa rente, il lui suffit de se rendre dans l'espace bénéficiaire de rente directement depuis [notre site](#).







Questions/Réponses  
Partie 2



## Les réponses à vos questions

### Une nouvelle embauche ou une sortie d'effectif : que faire ?

Utilisateurs de la DSN, vous pouvez mettre à jour la liste de vos salariés directement via la DSN. Vous n'utilisez pas la DSN : vous avez la possibilité de mettre à jour la liste de vos salariés sur l'espace employeur.

### En cas de fusions d'établissements, que faire ?

Il vous suffit de faire connaître la fusion à votre conseiller commercial. Ce dernier vous accompagnera dans le cadre de cette démarche et vous indiquera les documents à fournir à nos équipes pour la prise en charge de cette fusion.

### Dans le cadre d'une garantie Capital Décès, mes salariés doivent-ils obligatoirement remplir la déclaration de bénéficiaire ?

Une fois que le contrat collectif est mis en gestion, l'employeur doit distribuer la notice d'information du contrat à chaque salarié et le formulaire vierge de désignation de bénéficiaire pour le capital en cas de décès. Il n'est pas obligatoire pour le salarié de renseigner cette désignation s'il est d'accord avec l'ordre de bénéficiaire prévu par la clause type du contrat. S'il souhaite, en revanche, modifier l'ordre des bénéficiaires et la répartition du capital, il convient de bien renseigner la désignation selon les consignes mentionnées au dos du formulaire et de retourner le formulaire à nos équipes par courrier postal (pas de copie / pas de scan). Le salarié peut demander un accusé de réception par email ou par courrier. Après un certain temps, s'il ne se souvient plus des bénéficiaires qu'il a mentionnés, le salarié doit nous envoyer une nouvelle désignation et la plus récente annule la précédente (il peut garder une copie afin de s'en souvenir).

### Un de vos salariés souhaite bénéficiaire de la portabilité de ses garanties Prévoyance, que faire ?

Un formulaire de portabilité est disponible sur [ChorumEtVous.fr](https://ChorumEtVous.fr). Vous pouvez transmettre ce formulaire au salarié qui en fait la demande.



## Votre pôle d'expertise dédié aux acteurs de l'économie sociale et solidaire

Acteur de l'Économie Sociale et Solidaire et Entreprise Mutualiste à Mission, Harmonie Mutuelle, mutuelle fondatrice du Groupe VYV, a toujours été créatrice de valeur pour la société. Sa vocation non lucrative et son ancrage dans les territoires lui permettent d'œuvrer pour l'accès aux soins, une protection sociale étendue et une société de solidarités.

Harmonie Mutuelle ESS a l'ambition d'être le partenaire privilégié des employeurs et salariés du secteur de l'ESS pour les protéger et les soutenir dans leurs parcours de vie professionnels et personnels.

Forte de l'expérience de ses équipes dédiées à l'accompagnement en Prévoyance Collective des structures de l'ESS, Harmonie Mutuelle ESS leur permet au quotidien d'être actrices de leur protection sociale tout en restant mobilisées sur leur rôle essentiel d'utilité sociale.

### **Vous êtes au cœur de nos attentions**

- › Un accompagnement de proximité
- › Des conseillers à votre écoute
- › Des solutions adaptées à vos besoins
- › Une offre globale et complète de services

*Mieux connaître Harmonie Mutuelle ESS*

[harmonie-mutuelle.fr/ess](https://www.harmonie-mutuelle.fr/ess)

HARMONIE MUTUELLE – Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet – 75015 Paris. Crédits photos : Getty Images et Shutterstock – Création : Agence ValRox Communication – 09/2023.



GRUPE **vyv**

AVANÇONS *collectif*